## Forfait Niveau moyen

## 2020 CÉDULE DES BÉNÉFICES (Qc)

	Problème juridique	*Béné	efice du régime	**Bénéficiaire pa
	TESTAMENTS ET VÉRIFICATIONS			
	a) Testament simple ou codicille (Testament principal seulement)	\$125. (B)		NIL
	b) Testament ou codicille pour conjoint(e) (Testament principal seulement)	\$60. (B)		NIL
	a) Mandat de protection	\$70. (B)		NIL
	b) Mandat de protection pour conjoint(e)	\$35. (B)		NIL
	NOTE: Le Régime ne paie pas de montant supplémentaire (i.e. c'est inclus dans le montant forfaitaire) pour un mandat de fin de vie, des directives médicales ou			
	instructions quant aux soins désirés, faits dans le cadre d'un mandat de protection.			
	c) Procuration simple	\$45. (F)		NIL
	d) Procuration pour conjoint(e)	\$25. (F)		NIL
	NOTE: Le Régime ne paie pas de montant supplémentaire (i.e. c'est inclus dans le mon	ant forfaitaire) pour	des additions ou procuration	ns supplémentaires nomman
	procureurs ou mandataires alternatifs ou substituts.			
	Administration successorale			
	a) Travail du notaire/avocat			
	(i) Le défunt était membre du Régime à la date du décès et le(a) conjoint(e)	\$125. de l'heure j	usqu'à \$250.	\$125. de l'heure
	survivant(e) du défunt ou l'enfant à charge est un bénéficiaire			
	(ii) Le liquidateur est un membre du Régime <u>et</u> un bénéficiaire	\$125. de l'heure j	usqu'à \$250.	\$125. de l'heure
	(iii) Autre que (a) (i) ou (a) (ii) ci-dessus	\$125. de l'heure j	usqu'à \$250.	\$250. de l'heure
	b) Le travail du liquidateur de la succession (ou le travail du tuteur)			
	(i) comme (a) (i) ci-dessus	NIL		\$125. de l'heure
	(ii) comme (a) (ii) ci-dessus	NIL		\$125. de l'heure
	(iii) comme (a) (iii) ci-dessus	NIL		\$250. de l'heure
	Litige pour une succession			
	a) La réclamation est de moins 10,000.00\$	_		
	(i) comme 3(a)(i) ci-dessus	\$125. de l'heure j	=	\$125. de l'heure
	(ii) comme 3(a)(ii) ci-dessus	\$125. de l'heure j	•	\$125. de l'heure
	(iii) comme 3(a)(iii) ci-dessus	\$125. de l'heure j	usqu'à \$500.	\$250. de l'heure
	b) La réclamation est de plus de 10,000.00\$	_		
	(i) comme 3(a)(i) ci-dessus	\$125. de l'heure j	•	\$125. de l'heure
	(ii) comme 3(a)(ii) ci-dessus	\$125. de l'heure j	•	\$125. de l'heure
	(iii) comme 3(a)(iii) ci-dessus	\$125. de l'heure j	usqu'à \$1250.	\$250. de l'heure
5.	Litige pour un membre du Régime contestant une succession	_		
	a) réclamation de moins de 10,000.00\$	\$125. de l'heure j	•	\$125. de l'heure
	b) réclamation de plus de 10,000.00\$	\$125. de l'heure j	usqu'à \$1250.	\$125. de l'heure
	AUTRE: (ex. planification successorale complexe, intervivos, testaments secondaires et supplémentaires, appels)	NIL		\$125. de l'heure
	DROIT IMMOBILIER			
	Achat d'immeuble (hypothèques incluses)			
	a) A usage personnel (règle de 2 ans)	\$850. (F)		NIL
	b) Autre	NIL		\$850. (F)
	c) Transactions avortées	\$125. de l'heure j	•	NIL
	Offre d'achat (exclu: Amendement ou Révision) (règle de 2 ans)	\$125. de l'heure j	usqu'a \$250.	\$125. de l'heure
	Transmission, cession, déclaration, quittance (non-reliée à une nouvelle hypothèque);			
	prolongement de l'hypothèque, renouvellement ou amendement	\$40E (E)		A III
	a) À usage personnel	\$125 (F)		NIL \$135 (E)
		NIL		\$125 (F)
	b) Autre			
	Hypothèque (non-reliée à l'achat, quittances incidentes incluses)	\$400 (E)		KIII
	Hypothèque (non-reliée à l'achat, quittances incidentes incluses) a) À usage personnel	\$400 (F)		NIL \$400 (E)
	Hypothèque (non-reliée à l'achat, quittances incidentes incluses) a) À usage personnel b) Autre	NIL	(upgu/à \$2500	\$400 (F)
	Hypothèque (non-reliée à l'achat, quittances incidentes incluses) a) À usage personnel b) Autre Exercice d'un droit hypothécaire		iusqu'à \$2500.	
	Hypothèque (non-reliée à l'achat, quittances incidentes incluses) a) À usage personnel b) Autre Exercice d'un droit hypothécaire Litige immobilier	NIL \$125. de l'heure j	•	\$400 (F) \$125. de l'heure
	Hypothèque (non-reliée à l'achat, quittances incidentes incluses) a) À usage personnel b) Autre Exercice d'un droit hypothécaire Litige immobilier a) \$10,000 ou moins	NIL \$125. de l'heure j \$125. de l'heure j	usqu'à \$500.	\$400 (F) \$125. de l'heure \$125. de l'heure
	Hypothèque (non-reliée à l'achat, quittances incidentes incluses) a) À usage personnel b) Autre Exercice d'un droit hypothécaire Litige immobilier a) \$10,000 ou moins b) Plus de \$10,000	NIL \$125. de l'heure j \$125. de l'heure j \$125. de l'heure j	usqu'à \$500.	\$400 (F) \$125. de l'heure \$125. de l'heure \$125. de l'heure
	Hypothèque (non-reliée à l'achat, quittances incidentes incluses) a) À usage personnel b) Autre Exercice d'un droit hypothécaire Litige immobilier a) \$10,000 ou moins	NIL \$125. de l'heure j \$125. de l'heure j	usqu'à \$500.	\$400 (F) \$125. de l'heure \$125. de l'heure
	Hypothèque (non-reliée à l'achat, quittances incidentes incluses) a) À usage personnel b) Autre Exercice d'un droit hypothécaire Litige immobilier a) \$10,000 ou moins b) Plus de \$10,000 AUTRE: (ex.: appels)	NIL \$125. de l'heure j \$125. de l'heure j \$125. de l'heure j	usqu'à \$500.	\$400 (F) \$125. de l'heure \$125. de l'heure \$125. de l'heure
	Hypothèque (non-reliée à l'achat, quittances incidentes incluses) a) À usage personnel b) Autre Exercice d'un droit hypothécaire Litige immobilier a) \$10,000 ou moins b) Plus de \$10,000	NIL \$125. de l'heure j \$125. de l'heure j \$125. de l'heure j	usqu'à \$500. usqu'à \$2500.	\$400 (F) \$125. de l'heure \$125. de l'heure \$125. de l'heure

1/1/2020

Bénéfice du régime\*: rien (NIL) ou forfaitaire (F) ou \$125.00 de l'heure jusqu'au maximum des montants indiqués (H); les taxes payables

(e.g. TPS,TVQ) ne sont pas incluses dans le bénéfice du régime.

Bénéficiaire paie\*\*: rien (NIL) ou forfaitaire (F) ou \$125.00 de l'heure (H) tel qu'indiqué (en plus des taxes, des déboursés et examen de titres).

NOTE: Cette cédule des bénéfices s'applique seulement si vous choisissez un(e) avocat(e) du régime ou un(e) avocat(e) coopérant(e) ou un(e) notaire coopérant(e).